

---

**Nombre de membres**

**Séance du lundi 24 novembre 2014**

**en exercice:** 15

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 19 novembre 2014, s'est réuni sous la présidence de Daniel FROGER

**Présents :** 13

**Sont présents:** Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Annie ÉTOILE, Bertrand CODRON, Gaëtan GAGNANT, Romain COURTIER, Hugues COURTIER, Annie LATHUILLIÈRE, Jean-Christophe ÉTOILE, Delphine CODRON, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON

**Votants:** 13

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:** Jules CLERGER, Hervé LEGENDRE

**Secrétaire de séance:** Bertrand CODRON

---

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Avant de commencer la réunion du Conseil de ce jour le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants: modification budgétaire et modification des statuts du nouveau syndicat plaines et Monts de France. Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la réunion du 29 septembre 2014**

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2014, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

**TRAVAUX:**

Réfection des trottoirs rue Albert Aubry: Le Maire informe le conseil que les travaux de réfection des trottoirs de la rue Albert Aubry débuteront début décembre.

Travaux salle polyvalente: Le maire précise que les recommandations de mise en conformité de la salle polyvalente préconisées par la commission départementale de sécurité ont été effectuées, seul le contrôle de conformité de l'avant scène reste à faire, un devis de la société APAVE a été accepté, la commune est en attente de la date de visite de contrôle. Concernant les travaux de toiture de la salle polyvalente, quelques fuites d'eau persistent, la société LEGENDRE s'occupe de résoudre ce problème.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE CREGY LES MEAUX - DE 2014 065**

Après exposé du Maire, les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Acceptent** la convention entre le Syndicat intercommunal du collège de Crégy les Meaux et la commune de Villeroy

**Autorisent** le Maire à signer cette convention

### **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR - DE 2014 066**

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui permet de rémunérer les prestations non obligatoires des comptables du trésor et notamment pour l'établissement des documents budgétaires et comptables, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières

Après délibération, Le Conseil Municipal de VILLEROY, attribue à **Mme PHILIPPE**

**Marie-Christine** l'indemnité de conseil au taux de 100%, soit un montant de **393,60 euros**.

### **FINANCES: MODIFICATION BUDGETAIRE - DE 2014 067**

Le Maire explique que pour payer les échéances de prêts en cours, il convient de régulariser le budget comme suit :

verser du compte 61522: -1 200,00€

au compte 66111:+1 200,00€

**Après en avoir délibéré**, les membres présents du Conseil Municipal, **acceptent à l'unanimité** la modification budgétaire.

### **SDESM TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA RUE SAINT PIERRE - DE 2014 068**

**Considérant** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne;

**Considérant** que la commune de Villeroy est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM);

**Considérant** l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue Saint Pierre.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 193 592€ HT pour la basse tension, à 96 542€ TTC pour l'éclairage public, à 98 326€ TTC pour les communications électroniques.

**Après en avoir délibérés**,

Les membres présents du Conseil Municipal, **à l'unanimité**:

**APPROUVENT** le programme des travaux et les modalités financières.

**DELEGUENT** la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.

**DEMANDENT** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Saint Pierre.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux..

**AUTORISENT** le maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants

### **FINANCEMENT DE L'APS D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE SAINT PIE - DE 2014 069**

Après exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents,

**décide** de faire appel à l'emprunt pour financer l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques.

**décide** d'emprunter la somme de 200 000€

**autorise** le maire à contacter les établissements pour négocier ce financement.

## **REGULARISATION FONCIERE SUR LE PROJET LIGNE A GRANDE VITESSE EST EUROPEENNE**

Après exposé du maire, le conseil municipal, **à l'unanimité**, des membres présents,  
**Demande** à ce que la société SYSTA FONCIER déléguée par RESEAU FERRE DE FRANCE donne plus de précision concernant la promesse de vente,  
**Refuse** de délibérer en attendant ces précisions

## **CCID nomination des commissaires de la commission communales des impôts directs de Villeroy**

Le Directeur départemental des finances publiques a décidé par arrêté 23 octobre 2014 de nommer:

Monsieur Daniel FROGER, Président de la commission

Messieurs Hugues COURTIER, Bertrand CODRON, Benoit CODRON, Gilles TASSERIE, Jean VILLETTE, Gérard COURTIER commissaires titulaires,

Madame Jacqueline GAINHAO, Messieurs Jean-luc MACEDO, Romain COURTIER, Hervé LEGENDRE, Serge TURPAIN, Guy VOITURIER commissaires suppléants

## **CCAS participation financière à l'accueil périscolaire du mercredi après-midi**

La maire explique au conseil que le CCAS participe depuis la rentrée scolaire à concurrence de 50% des frais engagés par les familles.

## **NSIPF acceptation du projet de périmètre et des nouveaux statuts - DE 2014 070**

Après exposé du maire, le conseil municipal, **à l'unanimité**, des membres présents,

**Accepte** le projet de périmètre d'un syndicat intercommunal issu de la fusion du Syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Messy, Gressy, Saint-Mêmes et Nantouillet (SIRS) et du nouveau Syndicat intercommunal de la plaine de France (NSIPF)

**Accepte** les nouveaux statuts de ce syndicat intercommunal intitulé:

"SYNDICAT INTERCOMMUNAL FRANCE ET MULTIEN ou SIFM"

## **Questions diverses**

Groupama: le maire informe le conseil que l'assurance Groupama ne prend pas en charge le vol du souffleur, ce dernier n'étant pas dans un local au moment du vol.

Aide aux riverains des aéroports parisiens: le maire mentionne un courrier du maire de Gonesse relatant les problèmes de financement concernant l'insonorisation des logements en zone de gêne sonore et rappelle que les habitants résidents dans ces dites zones devraient rapidement en faire la demande.

L'aménagement du territoire du Grand-Roissy seine et marnais: le maire informe le conseil d'une réunion de concertation sur les espaces agricoles et naturel du territoire est organisée le 27 novembre 2014 à Saint Souplets et invite les conseillers intéressés de s'y rendre.

Séance levée à 22h15